

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1439-14-2011

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 26 avril 2011, le règlement suivant :

- **Règlement 1439-14-2011** modifiant le règlement 1439-00-2001 concernant la tarification des installations sportives et des locaux.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 30 avril 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.